

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE  
2017

POSTE - TBM

**CGSP**

**FGTB Services Publics**

73<sup>e</sup> année - n°111 - décembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

## **RICHESSES :** **CRIANTES** **INÉGALITÉS**

**Dossier :**  
Inégalités criantes, égalité  
en souffrance ! P. 4-5



**ÉDITO**  
De la Démocratie  
P. 3



**POSTE**  
L'avenir de bpost  
passe par les colis  
P. 9



**TBM**  
Négociations sectorielles  
P. 13



## IRB

### In memoriam

**Camarade Philippe Packeu**



Né le 25 décembre 1937 à Ixelles et décédé le 13 octobre 2017 à Sint-Pieters-Leeuw.

Son engagement militant l'a notamment conduit à exercer plusieurs mandats syndicaux :

- Secrétaire régional intersectoriel du secteur Onderwijs ACOD BHV,
- Président intersectoriel de la CGSP-ACOD BHV,
- Membre du Bureau exécutif national de la CGSP-ACOD,
- Membre du Bureau exécutif de la FGTB-ABVV.

Nos pensées fraternelles l'accompagnent.



## DANS NOS RÉGIONALES

### IRB

#### Soirée-débat syndical

*Femmes et Hommes de l'ombre dans les CPAS*

*Quelle implication pour les conseillers communaux face à la détresse des sans-abris ?*

14 décembre de 19h à 22h

CGSP - rue du Congrès, 17 - 1000 Bruxelles (Salle A)

Avec la participation de

- Jean Peeters - Front Commun des SDF
- José Paredes - Union Bruxelloise des SDF
- Thomas Lemaigre - Revue Nouvelle

## De la Démocratie

Monsieur Bacquelaine,  
Monsieur le Ministre,

Le 10 octobre - hasard du calendrier le jour de notre grève dans les services publics - vous faisiez paraître une carte blanche osant une comparaison entre les différentes organisations syndicales.

À la lecture de celle-ci, nous pourrions, simplement, vous conseiller de ne pas trop vous hasarder sur les chemins de l'analyse politique. Mais ce serait un peu court, et le souci démocratique qui semble, par moments, vous animer mérite mieux que ce conseil.

Nous comprenons fort bien qu'un homme de votre famille politique fasse le choix de s'attaquer aux services publics, au statut du fonctionnaire, à la protection sociale, au droit du travail et aux organisations syndicales. Vous avez choisi votre camp, comme nous avons choisi le nôtre !

En revanche, l'utilisation d'amalgames douteux, de généralisations hâtives et de contre-vérités ne sont pas en votre honneur.

Car vous savez que la CGSP a tenté de négocier là où le Gouvernement, dont vous faites partie, ne voulait que consulter les organisations syndicales. Vous savez qu'après avoir laissé traîner en longueur le dossier de la pénibilité, vous voulez maintenant en finir dans les plus brefs délais.

Tout cela, vous le savez fort bien !

Mais revenons au point central de votre argumentation : la Démocratie !

Monsieur le Ministre, c'est se donner bonne conscience à moindre frais que de confondre, comme vous le faites, démocratie libérale et libéralisme, et il est regrettable de voir un homme tel que vous commettre une telle erreur.

Car le libre marché n'aime pas la démocratie, bien au contraire. La lecture des « grands » accords commerciaux mondiaux qui donnent la capacité aux multinationales d'attaquer les États qui, démocratiquement, ont fait le choix de prendre des mesures pour protéger l'environnement, la santé publique ou les travailleurs, le prouve à suffisance.

La Démocratie, c'est l'émergence et le respect de la contradiction, de la contestation.

La Démocratie, c'est la constatation de l'opposition de points de vue et la tentative, fragile, de travailler au dépassement de celle-ci. Bref, la Démocratie, la vraie, se juge à sa capacité de considérer l'opposition, fut-elle menée lors d'une manifestation ou d'une grève, non pas comme un péril mais comme une source de progrès.

Alors oui, nos actions peuvent être une menace pour vos choix politiques, peut-être même pour votre place de ministre. Mais jamais elles ne mettront en péril la Démocratie car elles sont, par la voix des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui les portent, une expression vivace de cette démocratie.

Une expression qui au fil des décennies a permis, grâce au courage et à la volonté, de nombreuses et significatives conquêtes sociales aujourd'hui menacées par votre gouvernement.

Votre crainte, c'est que certains fassent la preuve qu'il existe dans ce pays une opposition à vos politiques. Voilà pourquoi vous tentez de discréditer nos actions.

Pour finir, nous aurions aimé que votre exigence démocratique trouve à s'exprimer face aux méthodes et aux agissements du Secrétaire d'État à l'asile et aux migrations. Votre silence en la matière en dit plus long sur votre conception de la Démocratie que vos dissertations sur le sujet !

Démocratiquement,

Laurent Pirnay  
*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*

Patrick Lebrun  
*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

# Inégalités criantes, égalité en souffrance !

Le dernier rapport d'Oxfam<sup>1</sup> nous avertit qu'aujourd'hui 8 hommes (huit hommes !) possèdent autant que la moitié de la population mondiale. En Belgique aussi, l'extrême pauvreté d'une part et l'arrogante richesse d'autre part augmentent. Alors que les bons constats sont dressés, pourquoi les inégalités persistent-elles ?

Le rapport d'Oxfam montre que nos économies, à l'échelle mondiale, concentrent les richesses dans les mains de quelques fortunés au détriment des couches les plus défavorisées de la société, et majoritairement les femmes. Ainsi qu'Oxfam le décrit, les plus fortunés accumulent les richesses à un tel rythme que le premier « super-millionnaire » du monde verra son patrimoine dépasser le milliard de milliards de dollars dans 25 ans à peine. Pour mettre ce chiffre en perspective, il faudrait déboursier un million de dollars par jour pendant 2 738 ans pour dépenser 1 000 milliards de dollars ! Oxfam dresse ainsi le constat que les grandes entreprises et les plus fortunés alimentent la crise des inégalités en augmentant leurs revenus (et en diminuant les salaires des travailleurs), en éludant l'impôt et en utilisant leur pouvoir pour influencer des politiques qui leur sont favorables.

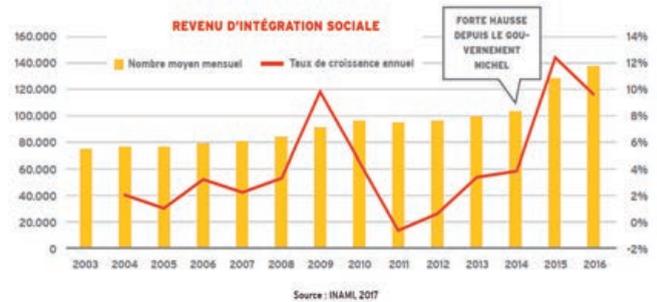
## Des revenus décents, des richesses insolentes

Les 10 % de Belges les plus riches détiennent environ 44 % de toutes les richesses. Le top 1 % des plus riches détient plus que les 50 % des Belges qui sont à l'autre extrême de la répartition des richesses.

*Le paysage salarial en Belgique est très écartelé. Celui qui gagne moins que 2 324 euros bruts se retrouve dans les 10 % des salaires les plus bas. Celui qui gagne plus que 5 421 euros bruts se trouve dans la tranche des 10 % les mieux payés. Depuis juin 2016, le revenu minimum mensuel moyen garanti s'élève en brut à 1 531 €. C'est totalement insuffisant pour garantir une sécurité d'existence.*

Une part croissante de la population active peu qualifiée, des personnes âgées, des familles monoparentales, des jeunes possède un revenu inférieur au seuil de pauvreté<sup>2</sup>.

Alors que notre Constitution assure à chacun le droit de vivre en dignité, l'évolution sans cesse grandissante des inégalités témoigne de l'hypocrisie d'un système qui préfère donner un chèque ridicule à une opération caritative que renforcer la protection sociale dont il est pourtant responsable.



Le nombre de personnes au RIS a augmenté de 40 000 unités. Du jamais vu !

## Les riches s'enrichissent !

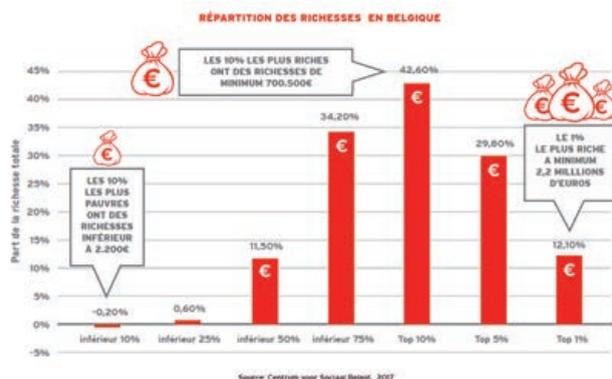
Les inégalités s'accroissent dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne les revenus. Depuis le milieu des années 1990, sous le coup de la financiarisation de l'économie, les plus riches ont recommencé à s'enrichir bien plus vite que les autres.

Ainsi que le décrit un article récent de *Financité*<sup>3</sup>, en Belgique, « entre 1982 et 2009, les dividendes sont passés de 4 à 13 % par rapport à la masse salariale. Les entreprises du Bel 20 distribuent actuellement plus de dividendes qu'elles ne font de bénéfices. Cette redistribution s'est réalisée au détriment des salariés et des investissements. »

À l'évidence, les classes les plus riches n'ont pas joué le jeu de la redistribution. Elles ont cessé d'y être contraintes lorsque les politiques libérales ont été mises en œuvre : explosion des salaires des hauts dirigeants, absence d'impôt sur la fortune, les dividendes, les plus-values, détaxation du patrimoine, dégressivité de l'impôt des personnes physiques, baisse de l'impôt des sociétés, exonération des cotisations sociales et, concomitamment, flexibilisation accrue du travail et baisse généralisée des salaires.

Comme si cela ne suffisait pas, l'absence de contrôle et une politique volontairement laxiste ont clairement favorisé l'évasion et la fraude fiscales. La FGTB a pu calculer<sup>4</sup> qu'en Belgique, chaque année, la fraude représente plus de 20 milliards d'euros qui disparaissent dans les comptes offshore des paradis fiscaux. Plus de 2 000 milliards à l'échelle européenne... L'évasion fiscale a quant à elle coûté plus de... 221 milliards d'euros, selon les statistiques du SPF Finances<sup>5</sup> !

On a tenté de nous faire croire que la richesse des riches ruissellerait dans toute l'économie via leur consommation et leurs investissements. Rien de tel bien sûr ! Les chiffres du FMI établissent que l'investissement en zone euro a chuté de 24 % en 2007 à 19,9 % du PIB en 2016. Cet argent est allé nourrir confortablement la spéculation financière...



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 12

## Les pauvres s'appauvrissent

Les inégalités sont plus fortes aujourd'hui car un autre phénomène s'est amorcé suite à la crise de 2008 : l'appauvrissement des plus pauvres.

### TAUX DE PAUVRETÉ DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



### TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES



### TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES AVEC ENFANTS ET SANS TRAVAUX



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 16

En effet, comment ne pas constater la difficulté de trouver un emploi ou le nombre croissant de SDF dans la rue ? La lente diminution du niveau de vie des 10 % les moins favorisés constitue un retournement historique, un marqueur de notre histoire sociale.

La précarisation massive de l'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'accroissement des inégalités sociales traduisent mieux que tout discours l'importance du changement de société qui est en train de se produire. Ce choc nourrit le ressentiment à l'égard des « profiteurs » ! Le système se défend en ciblant aujourd'hui comme *profiteurs* moins les spéculateurs et les fraudeurs fiscaux que les chômeurs, les migrants ou les allocataires sociaux, tous affublés du signe de l'infamie de « l'assisté<sup>6</sup> ».

Les diverses mesures prises ces dernières années ont affaibli notre système de protection sociale. Le contrat social a été rompu et les conséquences néfastes des politiques de droite deviennent de plus en plus claires.

En réalité, 90 % des indemnités qui existent en Belgique sont inférieures au seuil de pauvreté, alors que les besoins sont grandissants ! La politique menée par l'actuel gouvernement ne fait que créer des pauvres supplémentaires. Depuis que le gouvernement Michel est au pouvoir, le nombre de personnes au revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 40 000 unités<sup>7</sup>.

## Des réponses concrètes maintenant !

Apporter des réponses concrètes aux besoins de la population doit s'accompagner d'une réflexion sur les mécanismes de reproduction des inégalités. Il est à présent avéré que la compétition et sa spirale infernale vers le bas nous conduisent à notre perte à tous. Choisissons la solidarité, c'est-à-dire l'égalité en action, et faisons porter l'ensemble des besoins sur la capacité contributive de chacun. Cela impose de réfléchir aux transformations de fond à apporter à notre modèle pour l'améliorer, de l'école au monde professionnel, en passant par la fiscalité, la santé, le logement, etc. Tout cela est une question de choix politiques.

Parmi ceux-ci, nous nous battons pour une meilleure redistribution des richesses. Et les outils de cette redistribution sont au cœur du modèle social que nous défendons : la négociation collective, la fiscalité fortement progressive, la protection sociale et les services publics

Les services publics sont en effet des outils de la redistribution des richesses et ce faisant, chacun, quel que soit son statut social ou ses revenus, peut trouver le moyen de répondre à des besoins vitaux et à des nécessités de premier ordre. Les services publics sont le patrimoine social universel de l'humanité !

1. OXFAM, Une économie au service des 99 %, <https://www.oxfam.org>
2. Selon l'Institut wallon de statistiques, environ un sixième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 115 € net par mois pour un isolé ou de 2 341 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans. Voir <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>
3. Julien Collinet, Pourquoi les riches ont-ils gagné ? L'inégalité des chances, Financité magazine, n°47, septembre 2017.
4. Étude réalisée en juin 2010 par le Dulbea de l'ULB : <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>
5. <http://www.lesoir.be/109141/article/2017-08-14/en-2016-221-milliards-se-sont-envoles-de-belgique-vers-des-paradis-fiscaux>
6. Pour les personnes qui ne sont pas ou plus sur le marché du travail, les revenus de remplacement assurent une sécurité d'existence. Selon les politiques de droite, ces revenus de remplacement sont trop élevés et n'inciteraient pas à travailler. C'est une aberration. En effet, près de 4 chômeurs sur 10 vivent avec moins de 1 000 € par mois.
7. Syndicats FGTB n°16, octobre 2017.

## Pénibilité : un dossier... pénible

Après une longue période d'hibernation, la Commission spéciale du secteur public s'est à nouveau réunie, fin septembre 2017, pour poursuivre ses travaux. Près d'un an après avoir défini les critères de pénibilité, après des mois de silence, le Ministre entend maintenant mettre les bouchées doubles pour terminer ce dossier dans les plus brefs délais.

La CGSP continue à affirmer que les agents du service public méritent mieux qu'un traitement à la va-vite sur un sujet aussi important et cela d'autant plus que le ministre est incapable de nous présenter des simulations nous permettant de juger sur pièces des effets de sa réforme.

Pour nous qui connaissons les réalités de terrain, cette réforme est, à bien des égards, extrêmement dangereuse tant pour les futurs pensionnés que pour l'ensemble de notre système de protection sociale.

Ainsi, nous ne pouvons accepter que la pénibilité ne soit reconnue à un agent qu'après avoir presté 5 ans de fonctions pénibles. Les contraintes physiques, émotionnelles, d'horaire (...) ont, dès le début, des conséquences importantes sur la vie des agents. Elles doivent dès lors être prises en compte dès le début.

Le système proposé par le Ministre entend remplacer le régime des tantièmes préférentiels par des coefficients de pénibilité (1,05 – 1,10 et 1,15). Ainsi, à titre d'exemple, 5 années de fonction pénible avec un critère de 1,1 correspondront à 5 années et demi de service **pour le calcul de l'ouverture du droit à la pension.**

Or, les tantièmes interviennent **tant** dans le calcul de l'âge de départ à la retraite que dans le calcul du montant de celle-ci. Les coefficients de pénibilité que veut introduire le ministre ne serviront plus que pour déterminer l'âge à partir duquel l'agent peut partir à la pension. En d'autres termes, si l'exercice d'une fonction pénible (pendant au moins 5 ans) permettra à l'agent de partir (un peu) plus tôt, elle ne lui garantira plus qu'il puisse partir avec une pension complète ! Inacceptable pour la CGSP.

En outre, ces coefficients ne s'appliqueraient plus qu'à la carrière **effective** et donc plus aux périodes assimilées (exception faite des congés légaux). Passent donc à la trappe les périodes de protection de la maternité, de congé parental, d'accident du travail... Il s'agit d'un précédent extrêmement dangereux qui ouvre la porte à la fin des périodes assimilées !



Ajoutons à cela qu'aucune mesure n'est prévue pour ceux qui, dans le nouveau système, devront travailler au minimum jusqu'à 60 ans alors qu'ils pouvaient partir en pension, dans le système précédent, avant 60 ans avec une pension complète (exemples : Cheminots, militaires, etc.).

Enfin, le système du Ministre Bacquelaine ne prévoit rien pour les agents contractuels. Or, une fonction est pénible ou elle ne l'est pas. Peu importe le lien juridique qui unit le travailleur à son administration ou son entreprise.

Après la pension mixte qui diminue grandement le montant de pension des travailleurs ayant commencé à travailler dans le service public comme contractuel avant

d'être nommé, et avant la suppression de la pension pour incapacité qui précarisera un nombre encore plus important de pensionnés, le Gouvernement entend faire des économies sur la pénibilité. La CGSP n'a pas marqué son accord sur cette proposition et demande au Ministre de revoir sa copie en profondeur car sa proposition est en l'état inacceptable !

**Plus que jamais, il faut rester mobilisés !**





## 30<sup>e</sup> Congrès de l'ISP

*Le 30<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale des services publics s'est tenu à Genève du 30 octobre au 3 novembre 2017, célébrant par la même occasion sa 110<sup>e</sup> année d'existence et de lutte sans relâche pour la défense des travailleurs des services publics.*

L'Internationale des services publics rassemble plus de 20 millions de travailleurs/euses, représentés par plus de 700 syndicats dans 154 pays et territoires. Cette Fédération se consacre à la promotion des services publics de qualité partout dans le monde, et ses membres, dont deux tiers sont des femmes, travaillent dans les services sociaux, la santé, les services municipaux et de la communauté, l'administration centrale et les services de distribution tels que l'eau et l'électricité.

Sa secrétaire générale, Rosa Pavanelli, occupe admirablement ce poste depuis 2012 et a contribué, après des années plus houleuses ayant précédé le dernier congrès de Durban, à redonner à l'ISP une présence d'action d'ampleur internationale et un poids incontestable dans le combat pour des services publics de qualité et le respect des droits des travailleurs. Elle a été réélue à l'unanimité pour un mandat de 5 ans à l'occasion de ce congrès.

Son président, Dave Prentis, est également secrétaire général du syndicat britannique du secteur public UNISON.

Le Congrès fut l'occasion de très nombreux et riches débats, de discussions

enthousiastes et constructives autour du programme d'action 2018-2021 soumis par le Bureau exécutif et des quelques 55 résolutions proposées par les syndicats affiliés à la Fédération.

Le rapport d'activités 2013-2017, présenté par Rosa Pavanelli, retrace les grandes avancées de l'ISP sur ces 5 dernières années dans les 4 grands domaines que le Comité exécutif de l'organisation s'était fixés comme challenges prioritaires en 2013, dans un document intitulé « *Working for Alternatives* » :

- la lutte contre la privatisation,
- le renforcement des droits syndicaux,
- l'influence sur les décisions politiques mondiale,
- la syndicalisation et la croissance syndicale.

Quelques exemples de victoires syndicales obtenues grâce à l'action de l'ISP sur le terrain ou au sein des instances internationales ont étayé ce rapport qui brossait l'ensemble des thématiques sur lesquelles est active l'organisation dans les 5 continents, et pour lesquelles l'ISP s'est remarquablement imposée sur la scène sociale et syndicale mondiale grâce à des campagnes de grande ampleur : l'égalité de genre, la lutte contre les discriminations de tout type, la lutte contre la privatisation et contre les politiques d'austérité, les accords de commerce internationaux et régionaux, la justice fiscale, la défense des droits syndicaux tels que le droit de grève et de négociation collective, l'allègement de la dette, la protection des lanceurs d'alerte, le respect de la dignité et la lutte contre les violences faites aux femmes...

Les thèmes de discussions, tout au long du congrès, portaient sur des sujets brûlants pour les défenseurs des services publics, tels que le droit à la santé, l'avenir e l'administration publique et du travail dans la fonction publique, l'urbanisation durable, le développement inclusif, les accords de commerce internationaux, l'infrastructure à l'ère de l'austérité, l'accès à l'art et à la culture pour tou(te)s.

Une manifestation a également ponctué ce congrès, organisée devant le siège des Nations unies pour défendre les droits syndicaux des travailleurs de cette organisation, qui bien que cela paraisse impensable dans une telle demeure, sont malheureusement très souvent bafoués.

Ce congrès a constitué l'occasion de rendre visibles des centaines de messages de solidarité destinés aux travailleurs des services publics du monde entier, qui trop souvent encore sont au premier rang des attaques du capital contre les droits syndicaux, les droits fondamentaux et l'accès pour tou(te)s aux biens communs.

Vous trouverez des rapports plus détaillés et des comptes-rendus des discussions sur le site de l'IRW CGSP : <https://www.irwccgsp.be/>

L'ensemble des documents relatifs à ce Congrès sont par ailleurs disponibles sur <http://congress.world-psi.org/fr/>



## À Bruxelles le dialogue social **existe encore**

**Quasi inexistant avec le gouvernement fédéral et trop souvent déclaré « en panne » au niveau des entités fédérées et locales, le dialogue social existe encore en Région de Bruxelles capitale. Pour preuve, des avancées significatives ont été obtenues au sein du secteur XV, qui sont autant de motifs de satisfaction que de raisons de maintenir et d'intensifier l'intervention syndicale.**

Pour rappel, en Belgique, le dialogue social dans la fonction publique s'organise en comités de concertation entre représentants de l'autorité, c'est-à-dire de l'employeur public, et les représentants des organisations syndicales reconnues. Le Comité A est commun à l'ensemble des services publics ; le Comité B est compétent pour les services publics fédéraux, communautaires et régionaux ; le Comité C, quant à lui, concerne les Pouvoirs provinciaux et locaux. Ces comités se déclinent eux-mêmes en comités de secteurs correspondant aux différents domaines et entités. Parmi ceux-ci, le secteur XV est celui où se concerte et se négocie ce qui concerne le personnel des organismes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après 28 années d'un développement croissant, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale avait atteint une taille considérable pour un organisme unique avec des compétences multiples allant de l'emploi à la gestion de l'environnement, en passant par le port de Bruxelles. Dans le contexte de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la volonté politique du gouvernement actuel de restructurer l'administration régionale prend forme à la faveur d'un véritable dialogue social. Cela concerne et implique plusieurs secteurs de la CGSP-Bruxelles : les parastataux (Para-Bru) ; les Administrations locales et régionales (ALR) et les ministères (AMiO).

### **Vers une fonction publique morcelée, mais renforcée**

Si cette réforme démembrer le ministère unique pour créer de nouvelles entités distinctes en fonction des compétences et domaines d'activités, elle crée par ailleurs de nouveaux organismes et intègre au passage dans la fonction publique des associations parapubliques qui exerçaient des missions publiques en leur attribuant des effectifs et des statuts corrects.

- Le Service public régional bruxellois (SPRB) Finances compte déjà 200 agents qui seront bientôt rejoints par 200 collègues transférés du fédéral dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme.
- Le SPRB Bruxelles urbanisme et patrimoine
- Bruxelles Fonction publique (BruFOP) qui s'occupera des

sélections pour l'administration en collaboration avec le Selor et la Centre de validation des compétences.

Deux OIP sont, en outre, créés :

- Perspectives, Bureau bruxellois pour la planification qui regroupe les services d'études du SPRB et le personnel de l'Agence pour le développement territorial ;
- Bruxelles prévention sécurité (BPS) qui est l'organisme chargé de mettre en place les politiques de prévention et de sécurité de la Région.

Enfin, en janvier 2018 sera mise en place l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise (ABE) qui rassemblera les personnels de Brussels Invest Export, d'Atrium et d'Impulse pour constituer un interlocuteur unique pour les entreprises.

### **Protocole d'accord sur le statut**

La CGSP vient de signer un protocole d'accord à la suite de négociations plutôt satisfaisantes pour un nouveau statut où ses revendications ont été rencontrées : les délégués syndicaux pourront être présents lors des entretiens d'évaluation qui se dérouleront tous les deux ans ; la suppression du niveau E, désormais intégré au niveau D ; l'évolution de la carrière fonctionnelle à 6 et 15 ans ; l'augmentation du nombre de jours de circonstance ; la fin du paiement du salaire de décembre en janvier ; la réintroduction de la possibilité de pouvoir prolonger le stage ; un pouvoir décisionnel pour la chambre de recours.

Le moment est venu d'élaborer notre cahier de revendications et de s'assurer de la réalisation de cet accord. Car l'exécution d'un accord nécessite aussi un suivi syndical attentif, sous peine de voir certaines mesures tarder à se mettre en place.

En effet, s'il y a lieu de se féliciter qu'un véritable dialogue social existe avec l'actuel gouvernement bruxellois, il n'en reste pas moins que cette refonte de l'administration régionale engendre un stress pour bon nombre d'agents. La division en nouvelles structures autonomes nous invite à la vigilance quant aux approches managériales qui y seront mises en œuvre et à leur pérennité, au fil des législatures, dans le contexte d'un cadre budgétaire marqué par la pression austéritaire.

*Rudy Janssens  
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)

## Ouverture du nouveau centre de tri Bruxelles X (NBX)

Depuis quelques semaines, tous les colis sont triés à Neder-Over-Hembeek. Une machine de tri dernier cri y traitera jusqu'à 300 000 colis par jour, soit deux fois plus qu'aujourd'hui. Le Nouveau Bruxelles X (NBX) est opérationnel 24 heures sur 24. Les sociétés de vente en ligne peuvent encore déposer leurs colis jusqu'à deux heures du matin pour les faire livrer le jour même chez le client.

Pour l'instant, bpost traite en moyenne 175 000 colis par jour avec des pics allant jusqu'à 225 000 paquets. D'aucuns s'attendent même à atteindre 300 000 colis par jour pendant la période des fêtes de fin d'année.

Nous étions présents à l'ouverture officielle. Philippe Close, bourgmestre de Bruxelles, a très clairement défendu le caractère public de bpost. Il s'est directement adressé au ministre De Croo. Monsieur Close, vous avez mérité notre respect !



## DERNIÈRE MINUTE

### Les colis, garantie d'avenir pour nos postiers

La CGSP-ACOD a personnellement interpellé, depuis plusieurs semaines, le CEO de bpost, Koen Van Gerven, pour lui faire part de nos exigences pour l'avenir des colis chez bpost :

**la croissance du marché des colis doit bénéficier à l'ensemble des travailleurs de bpost !**

**Notre réseau de Distribution comme nos 5 centres de tri doivent donc y jouer un rôle !**

**Ces exigences sont primordiales pour garantir notre avenir à tous !**

Suite à notre intervention, la direction est prête à revoir son plan opérationnel et nous a présenté un nouveau projet qui prévoit l'installation de Parcels Centers ainsi que la construction de machines de tri des colis dans tous les centres de tri. Ce projet remettrait également en cause la centralisation de la totalité de la préparation dans les centres de tri. Il

resterait donc des activités de préparation individuelle dans nos bureaux de distribution avec toutes les conséquences positives : l'abandon de la distribution pure systématique pendant toute la journée, la fin du concept généralisé des transit points...

Une fois de plus, l'action et l'impact de la CGSP a permis d'amener la direction de bpost à revoir positivement ses plans. Si ce projet est confirmé, ce sera une victoire pour notre action syndicale.

Nous restons attentifs et vigilants afin que ce projet devienne une réalité.

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. La productivité augmente de jour en jour !

Nous exigeons davantage de recrutements et le respect des accords bpeople.

## Interruptions de carrière – Nouvelles mesures gouvernementales

### Changements pour les IC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

*Vous avez sans doute lu le flash bpost, du 13 octobre dernier, vous annonçant les nouvelles mesures gouvernementales relatives aux interruptions de carrière qui devaient encore être approuvées par arrêté royal. Pour les détails, nous vous en proposons lecture ci-dessous.*

Le tableau récapitulatif répertoriant les différents types d'IC de l'ancien régime vous permettra de mieux juger l'impact de ces modifications.

Au moment de rédiger cette rubrique, ces informations ne sont pas encore confirmées. Toutefois, au travers des négociations pour la prochaine CCT, notre organisation syndicale revendiquera fermement que ces nouvelles règles d'aménagement de carrière soient appliquées chez bpost selon les modalités les plus favorables pour nos affiliés.

En effet, au vu de la politique jusqu'aboutiste menée par le gouvernement Michel, nous ne doutons pas que ces mesures passent à brève échéance.

Toujours dans un objectif d'harmonisation des régimes, d'autres modifications sont attendues pour le congé thématique pour soins palliatifs et l'IC avec motif d'assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade.

### Flash de bpost - Interruptions de carrière

*Dans le cadre de la volonté du gouvernement fédéral d'harmoniser progressivement les différents régimes du crédit-temps d'ici 2020, des mesures qui pourraient impacter profondément nos systèmes d'interruption de carrière (IC) et d'aménagement de fin de carrière sont sur le point d'être décidées.*

L'arrêté royal qui doit approuver ces mesures n'a pas encore été adopté à ce jour c'est pourquoi nous tenons à rester prudents quant aux informations que nous vous communiquons. De plus, si le législateur fixe un cadre légal à respecter, la direction de bpost doit ensuite examiner avec les organisations syndicales l'opportunité de mettre en place de nouvelles formes d'aménagement de carrière et en négocier les modalités.

Ces mesures gouvernementales qui ont pour but d'aligner les régimes d'aménagement de carrière des travailleurs du secteur public à celui du secteur privé, seraient d'application pour les nouvelles demandes ou les prolongations à partir du 1/01/2018. Elles n'impacteraient donc ni les IC « classiques » ni les « IC CCT » en cours avant cette date.

Concrètement pour bpost :

- l'IC sans motif de 60 mois (pour tous) serait supprimée pour laisser place à l'IC avec motif (de soin ou pour le suivi d'études ou de formation) d'une durée inférieure ;

- les IC de fin de carrière (pour les statutaires et les contractuels barémiques) seraient limitées aux travailleurs âgés de minimum :

- 60 ans (contre 57 ans actuellement chez bpost), y compris pour nos distributeurs et nos agents Collect (contre 55 ans actuellement chez bpost),
- 58 ans s'ils comptabilisent au moins :
  - 35 ans de carrière professionnelle **ou**
  - 20 ans en travail de nuit (contre 55 ans actuellement chez bpost). Par travail de nuit, il est entendu légalement un régime de travail comprenant habituellement des prestations entre 20h et 6h à l'exclusion notamment des prestations qui débutent habituellement à 5h. Cette définition est plus restrictive que celle utilisée dans nos CCT.

Cet alignement des régimes aurait donc pour conséquence de durcir l'accès aux aménagements de fin de carrière pour notre personnel. Il signifierait, par exemple, que les distributeurs et agents Collect qui n'ont pas 35 ans de carrière, devront désormais attendre l'âge de 60 ans pour pouvoir bénéficier d'une IC de fin de carrière. Cela serait également le cas pour nos collaborateurs qui travaillent la nuit mais qui ne comptabilisent pas 20 ans de travail de nuit au sens légal.

Les montants des allocations resteraient par contre inchangés pour le moment.

La direction continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite qui sera donnée.

Si vous envisagez d'opter prochainement pour une IC « classique » ou une « IC CCT » selon les modalités de la CCT 2016/2017, nous ne pouvons que vous encourager à vous décider rapidement et à introduire votre demande au plus tard au 15/11/2017 afin de pouvoir bénéficier des conditions actuelles.

Pour toutes les questions que vous pourriez vous poser sur ces mesures gouvernementales, nous vous invitons à prendre contact avec le HRCC au 0800 222 47 qui centralisera l'ensemble des questions.

Les textes législatifs n'étant pas encore adoptés, nous ne pourrions probablement pas donner réponse immédiate à toutes les questions mais nous y répondrons dès que nous serons en mesure de le faire.

Cordialement,

Mark Michiels  
CHRO

IC demandée	Contrat	Occupation préalable	Ancien régime			Limites	Nouvelles demandes ou prolongations à partir du 1/01/2018
			Contrat	Occupation préalable	Ancienneté		
IC 1/2 tps spécifique CCT 2 ou 3 j/sem (2016/2017)	CDI	tps plein	min 10 ans anc. entrepr.	être STAT ou CB (pas AUX) avoir min 55 ans à demander jusque 65 ans (sera ajusté par SFP) débuté au plus tard 1/01/2018	avoir min 60 ans ou min 58 ans si 35 ans d'ancienneté de carrière professionnelle + à négociier		
IC 1/2 tps spécifique CCT (2016/2017)	CDI	tps plein ou partiel	min 10 ans anc. entrepr.	être STAT ou CB (pas AUX) ne pas répondre aux conditions pour IC CCT 2 ou 3j/sem avoir min 57 ans à demander jusque 65 ans (sera ajusté par SFP) débuté au plus tard 1/01/2018	avoir min 60 ans ou min 58 ans si 35 ans d'ancienneté de carrière professionnelle ou si 20 ans de travail de nuit + à négociier		
IC 1/2 tps < 55 ans	CDI	tps plein	aucune exigence	min 3 mois (4 m de juin à août) /max 60 mois			
IC 4/5 tps < 55 ans	CDI	tps plein	aucune exigence	min 3 mois (4 m de juin à août) /max 60 mois			
IC 1/2 tps < 55 ans	CDI	tps partiel min 28h30/sem	aucune exigence	min 3 mois (4 m de juin à août) /max 60 mois uniquement 3h48/jour	IC sans motif supprimées		
IC 4/5 tps et min 50 ans	CDI	tps plein	min 28 ans d'activités bpost et hors bpost	demande autorisée jusqu'à la retraite			
IC 1/2 tps > ou = 55 ans	CDI	tps plein	aucune exigence	demande autorisée jusqu'à la retraite	avoir min 60 ans ou min 58 ans si 35 ans d'ancienneté de carrière professionnelle + à négociier		
IC 4/5 tps > ou = 55 ans	CDI	tps plein	aucune exigence	demande autorisée jusqu'à la retraite	avoir min 60 ans ou min 58 ans si 35 ans d'ancienneté de carrière professionnelle + à négociier		
IC tps plein	CDI	tps plein ou partiel	occupation bpost min 12 mois durant les 15 mois qui précèdent la période	max 60 mois sur la carrière par périodes de min 3m (4 m de juin à août) et max 12 m	IC sans motif supprimées		

<b>Ancien régime</b>					<b>Nouveau régime</b>
<b>IC demandée</b>	<b>Contrat</b>	<b>Occupation préalable</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Limites</b>	<b>Nouvelles demandes ou prolongations à partir du 1/01/2018</b>
Congé parental complet	-	tps plein	aucune exigence	min 1 mois / max 4 mois	Modifications attendues
Congé parental 1/2 tps	-	tps plein	aucune exigence	min 2 mois / max 8 mois	
Congé parental 4/5 tps	-	tps plein	aucune exigence	min 5 mois / max 20 mois	
Congé parental complet	-	tps partiel	aucune exigence	min 1 mois / max 4 mois	
Congé pour assistance complet STAT	-	tps plein ou partiel	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 12 mois si isolé & enfant < 16 ans = max 24 mois si enfant mineur hospitalisé mal grave = possible 1 sem + prolong 1 sem	
Congé pour assistance part. STAT	-	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois si isolé & enfant < 16 ans = max 48 mois	
Congé pour assistance complet CONTR	-	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 12 mois	
Congé pour assistance 1/2 tps CONTR	-	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois	
Congé pour assistance 4/5 tps CONTR	-	tps plein	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois	
Congé pour assistance complet CONTR	-	tps partiel	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 12 mois	
Congé pour assistance 1/2 tps CONTR	-	tps partiel < 28h30	aucune exigence	min 1 mois (3x consécutifs) / max 24 mois prester min 19h en moyenne	
Congé soins palliatifs complet	-	tps plein	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois)	
Congé soins palliatifs complet	-	tps partiel	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois)	
Congé soins palliatifs 1/2 ou 4/5 tps	-	tps plein	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois)	
Congé soins palliatifs 1/2 tps	-	tps partiel > ou = 28h30	aucune exigence	1 mois (+ prolong. 1 mois) prester min 19h en moyenne	



## Info au personnel du groupe TEC

Namur, le 6 novembre 2017.

### Négociations sectorielles Programmation Sociale 2017-2018

Camarades,

Dans un contexte socio-économique difficile, avec une marge salariale minimale et non négociable (1,1% de la masse salariale), les négociations sectorielles pour la programmation sociale 2017-2018 ont abouti sur un accord en axant la totalité sur les salaires des travailleurs du groupe TEC.

Dès lors, tous les barèmes sont majorés de 1,1% au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les travailleurs actifs au 01/01/2017 bénéficieront d'une régularisation de leurs salaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette régularisation se fera avec le paiement de la rémunération du mois de novembre 2017.

Les indemnités complémentaires payées aux allocataires sociaux, en activité de service au 1/1/2017 et devenus inactifs avant la date du 6 novembre 2017 (date de signature de la convention) seront régularisées sur base des nouveaux barèmes.

Un groupe de travail sera mis en place en vue de mener une réflexion sur l'éventuelle création d'un compte épargne-carrière suivant de la loi du 05 mars 2017 sur le travail faisable et maniable.

L'employeur garantit le volume de l'emploi au sein du Groupe TEC jusqu'au 31 décembre 2018 (date d'échéance de la CCT).

En dehors de cette programmation sociale, la CGSP avait fixé la condition de pouvoir prolonger la prépension 58 ans (CCT 17). Cette CCT sera donc bien effective et permettra de continuer ce système jusqu'au 31 décembre 2019 (validité de 2 ans).

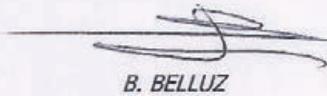
Fraternellement,  
Cordialement,

Johan LAMBERT  
Président interrégional wallon

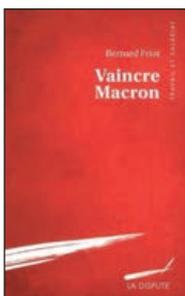
## Formulaire CR 4 – Conclusions du BC régional

(synthèse des conclusions parallèle au PV officiel réalisé par le SPF)

Date du BC	6 novembre 2017				
Membres du BC (non impliqués dans le conflit local)	<i>Employeur</i>		<i>CGSP</i>	<i>CGSLB</i>	<i>CSC-SP</i>
	V. PEREMANS Administrateur général	P. KEMPINAIRE Directeur	C. VICKEVORST Secrétaire interrégional wallon	C. BOUGARD Secrétaire régional	B. BELLUZ Secrétaire permanent
	V. URBAIN Administrateur général adjoint	D. GILSON Directeur général	J. LAMBERT Président interrégional wallon D. BALBO Secrétaire régional	P. BAILLY Secrétaire permanent	
Intitulé synthétique de la demande	<i>CGSP</i> : « Fusion du groupe TEC, imposition d'un service minimum lors de grèves et sanctions financières et disciplinaires à l'égard des membres du personnel qui ne respecteraient pas les procédures AMÉDIS. »				
Compte-rendu de la séance plénière	<p>La délégation syndicale, en ce qui concerne la fusion du Groupe TEC, souhaite relayer les inquiétudes du personnel, les messages politiques semblant aller au-delà de l'information donnée précédemment par la Direction. Elle fait part de ses doutes quant à la plus-value d'une fusion et de l'instauration de centres de services partagés, dont elle craint en outre qu'elles se fassent au détriment des membres du personnel.</p> <p>Elle confirme par ailleurs son opposition à la négociation d'un service minimum, ainsi qu'à l'introduction de sanctions individuelles pour les agents grévistes, ce dernier point nécessitant par ailleurs des accords dans tous les Conseils d'entreprise du Groupe TEC.</p> <p>L'Administrateur général explique quant à lui qu'on est toujours dans l'attente des décisions politiques précises quant à la structure du Groupe TEC, et espère pouvoir rassurer rapidement le personnel. Quant au service minimum, il relève que le décret est assez sommaire et partage le même point de vue que les organisations syndicales, comme par ailleurs sur la nécessité de respecter les règles de consensus dans les Conseil d'entreprise. Il estime en conclusion que, de son point de vue, il n'y a pas de conflit avec les organisations syndicales.</p> <p>En ce qui concerne le projet de centres de services partagés, l'Administrateur général rappelle les garanties déjà données en matière de maintien du volume de l'emploi et de garantie des barèmes. Il rappelle en outre qu'il ne s'agit pas d'une opération visant à tout centraliser, et que des solutions existent en matière de travail à distance. Il estime enfin que c'est une opportunité pour certains collaborateurs de développer leur carrière. Il propose d'associer les organisations syndicales à la réflexion sur les modalités pratiques qui concernent le personnel.</p>				
Désaccord	Employeur	Les représentants des employeurs rappellent qu'ils ne maîtrisent pas les décisions et l'agenda politique pour ce qui concerne l'éventuelle évolution de la structure du Groupe TEC. Quant au service minimum, ils indiquent que leur priorité va au maintien et à l'amélioration des dispositifs de concertation sociale prévus dans la CCT AMÉDIS. En ce qui concerne les éventuelles sanctions à instaurer pour les agents participant à des grèves sauvages, ils confirment leur intention de respecter strictement les procédures et rôles dévolus aux Conseils d'entreprise pour la modification des règlements de travail. Enfin, ils confirment que le projet de mise en place de centres de services partagés se déroulera avec pour priorité le respect des collaborateurs.			
	CGSP	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fusion du Groupe TEC : la SRWT ne peut une fois de plus répondre aux inquiétudes du personnel et reste floue sur les réels impacts qu'auront les centres de services partagés sur le personnel. La CGSP s'oppose donc à tout projet qui viserait à moyen et à long terme la diminution de l'effectif sous forme d'une fusion de certains services qui entraînerait des délocalisations. Garder son poste et devoir se délocaliser ou maintenir son barème en acceptant une autre fonction sans se délocaliser va provoquer un état de frustration dans le personnel et mettra à mal tant son bien-être au travail que l'organisation du travail en lui-même, ce qui aura des répercussions sur l'ensemble du fonctionnement des sociétés et sur l'ensemble du personnel. Il est important de souligner qu'un agent pouvant prétendre à une évolution de fonction et de barème dans un des services concernés par ce projet se verrait dans l'impossibilité d'y accéder s'il refusait de se délocaliser. Ce projet aura donc en outre des répercussions financières sur le personnel ce que la CGSP ne peut cautionner. Pour ce qui est de la vision de la nouvelle majorité wallonne, la fusion va beaucoup plus loin que les centres de services partagés, puisqu'elle se traduit par une structure unique avec un système de direction unique.</li> <li>2. Imposition du service minimum lors des grèves et sanctions financières et disciplinaires : l'Administrateur général de la SRWT a clairement annoncé qu'il se soumettrait aux injonctions du Gouvernement wallon pour ces deux points. Cette déclaration est inacceptable pour la</li> </ol>			

		CSGP et risque de mettre à mal les relations sociales entre la SRWT et les organisations syndicales.  3. En conclusion, la CSGP s'oppose à la fusion et aux centres de services partagés. Elle s'oppose formellement au service minimum ainsi qu'aux sanctions à l'égard des agents ne respectant pas les procédures Amédis. Elle encourage l'Administrateur général à rétablir la vérité quant aux mouvements spontanés dans le Groupe TEC, à stopper le projet de centres de services partagés et à favoriser la continuité de l'amélioration du dialogue social en rejetant l'idée du service minimum et des sanctions. Bref, c'est trois fois non.
	CGSLB	Pour la CGSLB, force est de constater qu'aujourd'hui, la SRWT n'est pas en mesure de rassurer le personnel quant aux incertitudes ressenties de plein droit par rapport à la fusion, aux centres de services partagés, au service minimum et aux pénalités individuelles encourues par les participants aux mouvements spontanés.
	CSC-SP	Pour la CSP-SP, les questions du service minimum, des sanctions financières ou de la fusion sont à poser au niveau politique et non à la Direction qui n'a, elle, aujourd'hui, aucun élément de réponse satisfaisant à nous apporter. En ce qui concerne les services partagés, la CSC-SP estime qu'il serait judicieux d'attendre les conclusions du consultant externe et une proposition concrète du projet de la part de la Direction et sur laquelle des discussions seraient entamées avec les partenaires sociaux.
Remarque du Président	Néant	
	<p><i>Pour l'employeur,</i>  V. PEREMANS</p> <p><i>Pour la CGSP,</i>  J. LAMBERT</p> <p><i>Pour la CGSLB,</i>  P. BAILLY</p> <p><i>Pour la CSC-SP,</i>  B. BELLUZ</p>	
<b>Publication du constat accord ou désaccord aux valves</b> <i>Afficher aux valves le constat d'accord ou de désaccord du Bureau de conciliation</i>		
Responsable(s) de l'affichage	V. PEREMANS Administrateur général	
Date de l'affichage	6 novembre 2017	

## À LIRE



### Vaincre Macron !

Comment vaincre Macron, et donc le Medef ? En retrouvant la fierté de notre histoire populaire, qui est une histoire d'émancipation du travail, pour sortir le débat public de la fange de la xénophobie et prolonger les conquêtes du mouvement ouvrier au XXe siècle. Le temps est venu de donner un contenu économique concret à l'audace démocratique de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : les humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. Toute personne majeure résidant sur le territoire national doit être dotée de trois droits inaliénables : la propriété d'usage de l'outil de travail afin de faire les choix majeurs dans l'entreprise ; la participation à la délibération des caisses chargées de subventionner l'investissement à la place du crédit bancaire et des groupes capitalistes ; le salaire à vie afin que, assurés de notre reconnaissance sociale, nous décidions au travail en toute liberté. En prenant en main l'investissement et les entreprises, nous sortirons la production de la folie écologique, anthropologique et territoriale du capitalisme.

**Bernard Friot** est un sociologue et économiste français, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre. Ses recherches portent sur la sociologie du salariat et la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe.

**Bernard Friot, *Vaincre Macron*, Éd. La Dispute, Paris, octobre 2017, 132 p., 10 €.**



### **Octobre 17, la révolution trahie**

Les archives s'ouvrant, les révisions abondant, il s'est agi pour Daniel Bensaïd au fil des commémorations, de distinguer entre cet événement incontestablement révolutionnaire qu'est la Révolution d'octobre 1917 et la postérité contre-révolutionnaire, bureaucratique et stalinienne, avec laquelle on s'est employé à le confondre. Un retour critique sur la Révolution russe soulève quantité de questions, d'ordre tant historique que programmatique. L'enjeu est de taille. Il en va ni plus ni moins de notre capacité à sauver le passé de l'oubli pour préserver un avenir ouvert à l'agir révolutionnaire, car tous les passés n'ont pas le même avenir.

**Daniel Bensaïd**, décédé en 2010, était un philosophe et théoricien du trotskisme en France. Il fut un dirigeant historique de la Ligue communiste révolutionnaire et de la Quatrième Internationale.

**Daniel Bensaïd, *Octobre 17, la révolution trahie : Un retour critique sur la révolution russe*. Présentation de Sophie Wahnich, Éd. Lignes, Paris, septembre 2017, 186 p., 17 €.**

## **TRIBUNE**

## **SOMMAIRE**

### **Infos GÉNÉRALES**

- 2 /** Actualités – Dans nos régionales
- 3 /** Édito • De la Démocratie
- 4 /** Pauvreté • Inégalités criantes, égalité en souffrance !
- 6 /** Pensions • Pénibilité : un dossier... pénible
- 7 /** ISP • 30<sup>e</sup> Congrès de l'ISP
- 8 /** IRB • À Bruxelles le dialogue social existe encore

### **Infos POSTE**

- 9 /** Ouverture du nouveau centre de tri Bruxelles X (NBX)  
/ Dernière minutes - Les colis, garantie d'avenir pour nos postiers
- 10 /** Interruptions de carrière – Nouvelles mesures gouvernementales

### **Infos TBM**

- 13 /** Négociations sectorielles
- 14 /** Conclusions du BC régional

### **Actualités INTERSECTORIELLES**

- 15 /** À lire

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11